

	POLITIQUE SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION
	Date d'entrée en vigueur : 13 novembre 2024 Responsable : Comité Développement Organisationnel et Ressources Humaines

SECTION 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

La présente politique s'inscrit dans la volonté du Forum des jeunes (ci-après le « Forum ») de promouvoir et renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de son organisation.

Cette politique vise à reconnaître l'importance des différences individuelles et collectives en s'assurant que diverses perspectives et expériences soient représentées et prises en compte dans toutes les sphères d'activités de l'organisation, à créer un environnement diversifié, équitable et inclusif ainsi qu'à sensibiliser les membres du personnel et du conseil d'administration aux enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion.

1.2 DÉFINITIONS¹

À moins d'indication contraire, on entend par :

« **Équité** » : Principe fondamental qui consiste à traiter les personnes de manière juste et impartiale, en tenant compte de la diversité de leurs expériences et de leurs besoins spécifiques. Cela signifie que chaque personne est traitée équitablement, en reconnaissant son parcours de vie et ses besoins.

« **Diversité** » : La présence et la reconnaissance des caractéristiques multiples et variées des personnes qui composent un groupe. Ces différences peuvent porter sur des marqueurs identitaires tels que la culture, l'ethnicité, la religion, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'apparence, l'âge, la langue, la scolarité, les capacités, le statut familial, le statut socioéconomique ou tout autre ensemble de caractéristiques qui permettent l'unicité d'une personne.

« **Inclusion** » : Mise en place d'actions, de mesures et de pratiques qui permettent à toute personne de développer un sentiment de sécurité et d'appartenance. L'inclusion résulte de l'effort collectif continu pour créer un environnement sain où les différentes caractéristiques identitaires sont non seulement acceptées et respectées, mais également valorisées. L'inclusion fait référence à la mise en pratique du principe d'équité en veillant à assurer une accessibilité universelle aux personnes.

1.3 CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à tout membre du personnel et du conseil d'administration ainsi qu'à toute sphère d'activité du Forum, y compris, les communications, les lieux de travail et tout environnement ou événement dans lesquels les membres du personnel et du conseil d'administration exercent leurs fonctions.

¹ Gouvernement du Québec, « Équité, diversité et inclusion dans la fonction publique » (2024).

1.4 RÉVISION

Le comité Développement Organisationnel et Ressources Humaines (ci-après « comité DO et RH ») doit réviser la politique au besoin ou à la demande du conseil d'administration. Toute modification à la présente politique doit faire l'objet d'une résolution au conseil d'administration du Forum.

1.5 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique ainsi que toutes ses modifications entrent en vigueur le jour de leur adoption par le conseil d'administration du Forum.

SECTION 2 – PRINCIPES DIRECTEURS ET ENGAGEMENTS

Dans le respect de la législation applicable, le Forum s'engage à promouvoir les principes d'Équité, de Diversité et d'Inclusion (ci-après « EDI ») dans l'ensemble de ses activités, ses processus décisionnels et ses interactions avec les membres afin de faire du Forum un environnement inclusif, respectueux et représentatif de la diversité.

Respect et dignité

Le Forum s'engage à veiller au respect des droits de la personne en s'opposant à toute forme de discrimination, d'harcèlement ou d'exclusion.

Représentation

Le Forum reconnaît et valorise la diversité sous toutes ses formes et en tient compte dans ses activités d'attraction, de recrutement et de rétention.

Le Forum maintient à jour sa connaissance du portrait quantitatif et qualitatif de la diversité de l'ensemble de ses membres.

Accessibilité

Le Forum s'engage à ce que toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur religion, de leur situation socio-économique, de leur handicap ou de toute autre caractéristique personnelle, bénéficient des mêmes opportunités.

Le Forum s'engage à prendre des mesures afin de favoriser l'accessibilité des membres aux activités du Forum.

Amélioration continue

Le Forum s'engage à évaluer régulièrement ses pratiques en matière d'EDI, à mesurer ses progrès, et demeurer à l'affût des enjeux et des meilleures pratiques en matière d'EDI.

Formation et sensibilisation

Le Forum s'engage à renforcer le développement des compétences en matière de diversité, d'équité et d'inclusion auprès des membres du personnel et du conseil d'administration ainsi qu'à sensibiliser les membres du Forum aux enjeux d'EDI.

Transparence et imputabilité

Le Forum s'engage à agir avec transparence en ce qui concerne les initiatives en matière d'EDI en veillant à ce que l'information soit disponible à tous les membres et

partenaires et encourageant un dialogue ouvert et continu entre les membres et l'organisation sur les questions d'EDI.

Responsabilité collective

L'engagement en faveur de l'EDI est une responsabilité partagée par tous les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous s'engagent à respecter la politique et à promouvoir les principes d'EDI.

SECTION 3 – RÔLES ET RESPONSABILITÉS

3.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable d'adopter la présente politique ainsi que toute modification qui lui est apportée.

3.2 Comité DO et RH

Le comité DO et RH est responsable de veiller au respect et à la mise en œuvre de la politique, de proposer des activités de formation et sensibilisation et d'évaluer la maturité organisationnelle en matière d'Équité, de Diversité et d'Inclusion.

3.3 Coordination

La coordination est responsable d'appliquer la présente politique, de mettre en place les mesures nécessaires et de rendre compte au conseil d'administration.